

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE CORSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE**

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 09 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit le neuf avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION 31/03/2018

Etaient présents : Pierre SIMEON de BUOCHBERG ; Alain ANGELI ; Jean ROSSINI ; Ange-Marie MONDOLONI ; Bernadette CASAMATTA ANDREANI ; Aline RUGGERI ; René DOMINICI ; Stéphanie IACOMETTI ; Régine RIBES-RUSAFI ; Sandrine CHIODI ; Sandra CARIA ; André ROCCHI ; Jean-François OTTOMANI ; Christian PAOLI.

Etaient absents : François SANTONI ; Jean-Philippe MARTINETTI ; Céline GHILINI-SUSINI ; Gilbert LENZOTTI ; Dominique VILLARD-ANGELI ; Maguy ROCCHI.

Etaient représentés : Dominique VILLARD-ANGELI était représentée par André ROCCHI.
François SANTONI était représenté par Pierre SIMEON DE BUOCHBERG

Nombre de
conseillers

En exercice : 20
Présents : 13
Votants : 16
Absents : 06
M. le Maire se retire
dont représentés : 1

Vu l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination du secrétaire de séance,
Le Conseil Municipal désigne Madame Anne-Laure BELLICAM secrétaire de séance.

DEL090418-08

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ANNEXE ALSH.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-31, L 2341-1, L2343-2, R 241-1 à R 241-33,

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 14 avril 2017, approuvant le budget annexe ALSH de l'exercice 2017,

Le Maire ayant exposé à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017,

Le Maire quitte la séance et le conseil municipal siège sous la présidence du Premier Adjoint, conformément à l'article L2121-14 du Code des Collectivités Territoriales,

Le premier adjoint propose au conseil municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe ALSH (CF. ANNEXE) comme suit :

	FONCTIONNEMENT €	INVESTISSEMENT €
Dépenses	271 876.43 €	0
Recettes	259 882.52 €	0

Résultat de l'exercice		
Excédents		0
Déficit	-11 993.91 €	0
Résultat antérieur reporté	9 721.11 €	0
Résultat cumulé	- 2 272.80 €	0

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à 10 voix pour et 4 abstentions :

- D'adopter le compte administratif 2017 du budget annexe ALSH comme suit :

	FONCTIONNEMENT €	INVESTISSEMENT €
Dépenses	271 876.43 €	0
Recettes	259 882.52 €	0
Résultat de l'exercice		
Excédents		0
Déficit	-11 993.91 €	0
Résultat antérieur reporté	9 721.11 €	0
Résultat cumulé	- 2 272.80 €	0

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire

